



Pouvez-vous me dire s'il s'agit de harcèlement

Par **slover**, le **20/01/2017** à **13:49**

Bonjour.

Ma société a été rachetée il y aura 2 ans en avril 2017.

Je suis restée dans la société pendant 16 ans et depuis la rachat, l'acheteur m'a mise au siège dans une autre ville.

Depuis le début je trouve que son comportement n'est pas sein, il me fait sentir qu'il faut que je parte.

Il s'agit d'une société familiale.

Au sein de cette entreprise, il y a beaucoup de travail trop pour le peu de personne dans les bureaux.

Il fait travailler sa maman (à la retraite) pour soit disant aider sauf que cela se retourne contre moi, en effet, elle, habitant au-dessus des bureaux, travaille très tôt les matins, fait limite une pause à midi et cela jusqu'à tard après l'heure de fermeture des bureaux ainsi que les week-ends. Seulement, cela me dessert car le patron me fait comprendre que je n'avance pas assez vite, que je ne fais pas mon travail correctement. Donc il me donne des tâches à faire dans un certain délai, me mets la pression.

De plus, j'ai des reproches continuels sur le fait que je n'avance pas comme il voudrait (c'est impossible je fais 7 h pas jour)

Il y a une très mauvaise organisation car il ne sait pas gérer, il licencie, fait des ruptures conventionnelles, comme bon lui semble, les CDD ne veulent pas rester, même son associé est parti et il nous met la faute dessus.

Il m'a reproché aussi d'arriver à l'heure et de partir à l'heure sous prétexte qu'il m'a vu dans ma voiture devant le bureau (j'étais en avance).

Enfin, je suis convoquée à mon retour de maladie car j'ai été malade donc absente... (à chaque arrêt)

Il faut savoir que pendant les 16 ans avant lui, je n'ai jamais eu un seul problème avec mon patron et que la société fonctionnait très bien.

Pouvez-vous me dire si cela ressemble à du harcèlement.

Je suis fatiguée des reproches continuels mais je dois continuer à travailler.

Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **20/01/2017** à **16:03**

Bonjour,

Cela y ressemble mais sans préjuger de la décision éventuellement d'une Juridiction pénale

ou du Conseil de Prud'Hommes...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **Marie Traore**, le **22/01/2017** à **14:46**

Cela y ressemble mais cela est très difficile à prouver. Il faudrait tout consigner dans un cahier (date, heure, réflexions) et avoir des collègues qui fassent des attestations. Comme c'est tout petit, j'imagine qu'il n'y a pas de délégué du personnel? Avant de craquer, mettez-vous en arrêt maladie.

Par **P.M.**, le **22/01/2017** à **16:03**

Bonjour,

Effectivement, il faudrait apporter des éléments d'appréciation sans que ce soit forcément des preuves absolues mais il est souvent très difficile de recueillir des témoignages de collègues restés dans l'entreprise même s'ils ont la protection de l'[art. L1152-2 du Code du Travail](#), si c'était le cas ou pour les autres, il faudrait que les attestations revêtent les formes prévues à l'[art. 202 du Code de Procédure Civile](#)...

Par **slover**, le **24/01/2017** à **08:56**

Bonjour

Effectivement c'est pas très grand et surtout familiale.

Il m'est difficile de demander des attestations vu que je travaille dans les bureaux avec sa maman retraitée, sa soeur et son beau frère.

De plus les reproches se font souvent dans son bureau porte fermée.

Un exemple, vendredi je ne suis pas allée travailler (bronchite) malgré que j'ai tenu le reste de la semaine. A mon retour lundi j'ai eu droit à "vous avez vu j'ai fait tout votre travail: sur un air prétentieux.

J'en peux plus